

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 MARS 2020

L'an deux mille vingt le mercredi 11 mars à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, à la suite de la convocation adressée par Madame la Présidente du SIMOUV et affichée le 6 mars 2020.

En effet, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 6 mars 2020, une nouvelle convocation du Comité a été établie en vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 18 du règlement intérieur de l'Assemblée délibérante.

Délégués titulaires présents :

~~Mesdames Marie-Claire BAILLEUX, Ludivine BILLOIR, Marie-Andrée CHOTEAU, Camille COQUELET, Liliane DUBUS, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Anne GOZE, Christine NELAIN, Bernadette SOPO, Isabelle ZAWIEJA.~~

~~Messieurs Francis BERKMANS, Michel BLAISE, Alain BOURGUIN, Marc BURY, Salvatore CASTIGLIONE, Clotaire COLIN, Jean-Paul COMYN, Alain DEE, Laurent DEGALLAIX, Jean-François DELATTRE, Gérard DELMOTTE, Michel DEWITTE, Waldemar DOMIN, Joël DORDAIN, Jean-Marie DUBOIS, José DUBRULLE, Jean-Claude DULIEU, Thierry GIADZ, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE, Jacques LOUVION, Jean-Claude MESSEGER, Gérard RAVEZ, Eric RENAUD, Aymeric ROBIN, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Jacky SMIGIELSKI, Eric STIEVENARD, Jean-Marie TONDEUR, Pascal VANHELDER, Jean-Noël VERFAILLIE, Francis WOJOWICZ, Raymond ZINGRAFF.~~

Liste des délégués excusés :

Madame Ludivine BILLOIR
Madame Camille COQUELET
Madame Liliane DUBUS
Madame Anne GOZE
Madame Christine NELAIN
Madame Bernadette SOPO
Madame Isabelle ZAWIEJA
Monsieur Alain BOURGUIN
Monsieur Marc BURY
Monsieur Salvatore CASTIGLIONE
Monsieur Clotaire COLIN
Monsieur Jean-Paul COMYN
Monsieur Laurent DEGALLAIX
Monsieur Waldemar DOMIN
Monsieur Joël DORDAIN
Monsieur Jean-Marie DUBOIS
Monsieur Thierry GIADZ
Monsieur Jacques LOUVION
Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK
Monsieur Bruno SALIGOT
Monsieur Daniel SAUVAGE
Monsieur Jacky SMIGIELSKI

Monsieur Eric STIEVENARD
Monsieur Jean-Marie TONDEUR
Monsieur Pascal VANHELDER
Monsieur Francis WOJTOWICZ

Envoyé en préfecture le 18/03/2020

Reçu en préfecture le 18/03/2020

Affiché le

18 MARS 2020

ID : 059-200046639-20200311-D2020_03_06B-DE

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX
Monsieur Francis BERKMANS
Monsieur Michel BLAISE
Monsieur Alain DEE
Monsieur Michel DEWITTE
Monsieur Didier JOVENIAUX
Monsieur Gérard RAVEZ
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE

Secrétaire de séance :

Monsieur Aymeric ROBIN

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2020_03_06

Objet : Programme d'investissements pour l'exercice 2020

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2241-1 et L.5711-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment l'article 107,

Vu les articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2020_03_05 en date du 11 mars 2020, transmise au Contrôle de Légalité le 16 mars 2020 et portant sur l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Le détail du programme d'investissements proposé au titre de l'exercice 2020 et la note explicative correspondante figurent en annexe de la présente délibération.

Ce programme, d'un montant prévisionnel de **6 270 992,30 €**, est synthétisé comme suit :

1-Les investissements d'exploitation :

Ces opérations d'un montant estimé de 1 909 943,90 € portent notamment sur :

- les engagements du SIMOUV au titre du contrat de délégation de service public relatifs à la réalisation de différentes mises en conformité de l'infrastructure tramway et des systèmes ;
- les crédits de paiement portant sur la réfection des stations de la première ligne de tramway, conformément aux délibérations du Comité Syndical en date des 06 octobre et 21 décembre 2017 ;
- des crédits complémentaires afin de finaliser la reprise du système d'anti-franchissement de feux de la ligne T2 ;
- les études et certains travaux de mise en conformité des bâtiments au titre de la transition énergétique ;
- les travaux d'aménagement suite à l'acquisition à intervenir des niveaux 2 et 3 du bâtiment de la place du Hainaut à Valenciennes (59300).

2-Grandes révisions du tramway :

Ce programme, d'un montant de 105 048,40 €, porte sur la révision des rames de tramway ayant atteint les 600 000km, conformément à l'autorisation de programme votée le 14 décembre 2016, et la mise en œuvre d'une expertise technique externe afin de s'assurer que les opérations réalisées et à réaliser par l'exploitant sont conformes aux préconisations du constructeur.

3-Renouvellement du parc d'autobus :

Ce programme, d'un montant estimé de 2 755 000,00€, porte d'une part sur le renouvellement partiel du parc roulant conformément à l'autorisation de programme votée le 14 décembre 2016 pour 1 755 000,00 € et d'autre part sur la politique volontariste du SIMOUV compte tenu d'un parc roulant vieillissant au vu de la loi sur la transition énergétique (1 000 000€).

4-Les infrastructures de sécurité :

Ce programme, d'un montant estimé de 50 000 €, porte sur les demandes des services de l'Etat dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des lignes 1 et 2 du tramway.

5-Informatique et logiciels :

Ce poste, d'un montant envisagé de 11 000€, vise à renouveler des logiciels de bureautique et une partie du parc informatique du SIMOUV.

6-Etudes :

Ce programme, d'un montant de 90 000€ intègre, notamment une étude mode doux dans le cadre du partenariat Action Cœur de Ville de Valenciennes.

7-Les fiches action du Plan de Déplacements Urbains :

Le Plan de Déplacements Urbains du Valenciennois propose 25 fiches action. Le SIMOUV intègre dans ce programme les actions du PDU dont il est pilote.

Estimées à 1 200 000,00 €, les actions du SIMOUV porteront notamment sur :

- le développement des pôles d'échanges et des parking-relais pour un montant estimé de 1 000 000€ ;
- la mise en œuvre du schéma directeur cyclable pour un montant évalué à 50 000€.

Le programme intègre par ailleurs des provisions au titre d'études complémentaires (comptages routiers) relatives à réalisation de la liaison en tramway entre la Croix d'Anzin et le Centre Hospitalier de Valenciennes pour un montant estimé à 50 000€.

De plus, suite à la délibération du 10 février 2020 portant sur la mise en œuvre de la modification simplifiée du PDU, des crédits d'un montant de 100 000,00 € sont proposés.

8-SCoT:

Ces dépenses, d'un montant estimé de 150 000€, portent sur l'étude nécessaire au titre de la modification simplifiée du SCoT, conformément à la délibération du 10 février 2020.

9-Divers travaux :

Ce poste, d'un montant estimé de 50 000€, correspond à divers travaux exceptionnels pouvant être sollicités par le Délégué ou affectant le bâtiment du SIMOUV.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le programme d'investissements au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 6 270 992,30 €.

Envoyé en préfecture le 18/03/2020

Reçu en préfecture le 18/03/2020

Affiché le

18 MARS 2020

ID : 059-200046539-20200317-D2020_03_06B-DE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'investissements au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 6 270 992,30 €, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance

Le 11 mars 2020

POUR EXTRAIT CONFORME
La Présidente du SIMOUV
Syndicat Intercommunal de Mobilité et
d'Organisation Urbaine du Valenciennes
Zone Industrielle N°4
B.P.12 - 59 830 SAINT SAULVE
Anne-Isabelle DOMINI
Fax : 03 27 82 65 21
Courriel : contact@simouv.fr

Affichée le : 18 MARS 2020

Transmise au Représentant de l'État le :

18 MARS 2020

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.